



2023-51

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 03 avril à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 27/03/2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS,
Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Secrétaire de séance : Christian GIRARD

OBJET : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION
DE LA TRAVERSEE DE BLAVOZY ET DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE
BOURG

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de requalification de la traversée de Blavozy et des espaces publics du centre-bourg, il convient de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, qui devra traduire les éléments majeurs du programme, en présenter les dispositions générales techniques envisagées, en indiquer les délais de réalisation et analyser sommairement au plan économique les solutions envisagées et établir une estimation globale, en vérifier la comptabilité avec l'enveloppe financière donnée au programme par le maître d'ouvrage. Elle devra aussi vérifier la faisabilité au regard des différentes contraintes du programme et du site et proposer éventuellement des études géologiques et géotechniques, environnementales ou urbaines complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de requalification de la traversée de Blavozy et des espaces publics du centre-bourg, et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Christian GIRARD

Fait et délibéré le 03/04/2023
Pour extrait certifié conforme